



Déclaration CGT au CSA du 19 novembre 2024

Monsieur le Directeur,

Les dernières élections ont montré tant par le niveau d'abstention d'un grand nombre d'électeurs que par les résultats le refus de la politique d'austérité conduite depuis une dizaine d'années. Et pourtant, c'est bien un sentiment de déni démocratique auquel nous avons assisté, avec la désignation d'un gouvernement qui reconduit la même politique d'austérité qui a déjà affaibli les services publics dans leur capacité à mettre en œuvre les politiques publiques et à répondre aux besoins de la population et aux enjeux en particulier de santé, d'éducation, de préservation de l'environnement.

Le niveau de l'inflation qui a grévé le pouvoir d'achat des ménages, l'augmentation des denrées alimentaires et du coût de l'énergie notamment depuis les périodes de crise sanitaire de 2020-2021, la hausse des prix de l'immobilier, l'augmentation des taux d'intérêt, l'absence de revalorisation des salaires, après le gel pour les fonctionnaires du point d'indice depuis 2010 ou presque et la suppression de la GIPA, n'ont fait qu'aggraver la situation économique de la population.

Dans le même temps, les entreprises françaises ont versé des dividendes records en 2023, nettement supérieurs à la moyenne européenne et mondiale. Toujours en 2023, près de la moitié de la hausse des dividendes dans le monde provenait des banques, du fait de l'augmentation des taux d'intérêt.

Si l'on revient en France, en 2022, les entreprises du CAC 40 avaient « rendu » 30,1 milliards sous forme de rachat d'actions et versés 67,1 milliards sous forme de dividendes en numéraire...

Entre 2023 et 2024, le rendement du dividende des entreprises françaises devrait continuer d'augmenter, et passer de 3 à 3,27 %...

L'évasion fiscale d'entreprises et de personnes prive quant à elle les États dans le monde de 427 milliards de dollars de ressources financières annuelles pour mettre en œuvre les politiques publiques. En France, l'évasion fiscale est évaluée au moins à 80 milliards, soit un montant supérieur au budget annuel de l'Éducation nationale.

Cette année encore, un nouveau record du montant des richesses accumulées par les 500 plus grandes fortunes françaises est atteint avec 1 228 milliards d'euros, soit une fortune cumulée multipliée par 3,1 en 10 ans. Pour mémoire, le nombre de milliardaires en France est passé de 16 en 1996 à 67 en 2014, puis 95 en 2020 et 147 en 2024...

C'est dans ce contexte que le gouvernement de Michel Barnier vient de présenter le projet de Loi de finances 2025 qui annonce des réductions budgétaires à un niveau inégalé de 60 milliards d'euros.

Il est nécessaire de rappeler que le déficit budgétaire mis en avant pour justifier la violence des coupes budgétaires annoncées résulte pour partie de la hausse des taux d'intérêt des emprunts et de la perte de recettes avec des suppressions et des allègements fiscaux réalisés depuis 2017, et qui selon la Cour des comptes représentent 62 milliards d'euros en 2023...

C'est dans les mêmes termes que ceux utilisés avec la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) en 2008, puis avec le Programme Action Publique 2022 en 2017, que les arguments sont avancés pour justifier des coupes budgétaires et des moyens à mettre en œuvre. A chaque fois, on évoque la fusion, la rationalisation et la mutualisation. Le premier ministre n'a-t'il pas déclaré dès qu'il a été nommé qu'il y avait sans doute des moyens pour les fonctionnaires de faire mieux avec plus d'efficacité..., un discours qui est désormais largement éculé. Qui peut croire à cela ? Qui peut encore s'autoriser à mettre en avant de tels arguments lorsque dans les services, les agents subissent la dégradation continue de leurs conditions de travail et une surcharge de travail permanente.

Dans un contexte déjà dégradé, les coupes budgétaires annoncées de plus de 40 milliards vont nécessairement affaiblir les services publics. La baisse des dépenses et l'augmentation des impôts vont davantage toucher les classes moyennes et populaires. C'est un budget profondément inégalitaire.

En ce qui concerne la contribution à la transition écologique, les coupes budgétaires touchent le Fond vert dédié aux projets d'investissement des collectivités territoriales, la Prime Renov pour la rénovation énergétique des logements, les aides pour l'acquisition de véhicules électriques et les politiques en faveur de la préservation de la biodiversité, pour un total de plus de 2,5 milliards.

Les annonces faites nous laissent craindre des conséquences très lourdes dans nos services.

L'éclatement des politiques publiques auparavant au sein d'un même ministère entre 3 ministres de plein exercice et 4 ministres délégués ne va pas faciliter leur mise en œuvre. Qu'est-ce que cela signifie pour les pans entiers qui ne seront plus portés par le ministère de l'Écologie qui devient le ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques ?

Quelles sont les conséquences pour les services de la DDT qui contribuent actuellement à leur mise en œuvre ?

Enfin, nous ne pouvons pas ne pas évoquer le contrat collectif de la protection sociale complémentaire (PSC) pour la partie SANTE au ministère de l'écologie. Le choix de la société ALAN, une start-up, ne répond pas aux revendications de la CGT et n'apporte pas la solidarité nécessaire aux agents les plus vulnérables et à leurs familles, ce que nous avons dénoncé.

De nombreuses interrogations des agents restent actuellement sans réponse, ou avec des réponses contradictoires selon les interlocuteurs. Pour ceux qui sont à la MGEN, les interlocuteurs semblent parfois en difficulté pour répondre à leurs questions. Il faut également alerter les agents qui bénéficient actuellement d'un contrat de PRÉVOYANCE sur le fait qu'il ne faut pas le résilier précipitamment, car il peut y avoir des périodes de carence. Il est nécessaire qu'ils s'adressent à l'organisme auprès duquel ils ont déjà souscrit un contrat de prévoyance pour en vérifier les modalités. Par conséquent, c'est encore la précipitation qui

conduit l'administration à la mise en place de l'affiliation au 1er janvier 2025, tandis que toutes les questions ne sont pas levées.